

PRÉFECTURE DE LA RÉGION PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR

ANNEXE 10 FORMULAIRE D'EVALUATION SIMPLIFIEE DES INCIDENCES NATURA 2000



Ce formulaire d'évaluation simplifiée préliminaire correspond au R414-23-I du code de l'environnement et le « canevas dossier incidences » au R414-23-II et III et IV de ce même code.

L'évaluation des incidences est avant tout une **démarche d'intégration des enjeux Natura 2000 dès la conception du plan ou projet**. Le dossier d'évaluation des incidences doit être conclusif sur la potentialité que le projet ait ou pas une incidence significative sur un site Natura 2000.

Coordonnées du demandeur porteur de projet :

Nom: Yvon COQ

Commune MONDRAGON - Département : VAUCLUSE (84)

Adresse : Chemin de Mondragon, lieu-dit « La Tapie »

Téléphone: 06.08.68.53.39

Nom du projet : Construction d'une serre et d'un bâtiment agricoles équipés d'une

toiture photovoltaïque

A quel titre le projet est-il soumis à évaluation des incidences ?

Le projet est soumis à déclaration en application du Code de l'environnement, Article R214-1

rubrique 2.1.5.0. «Rejet d'eaux pluviales dans les eaux douces superficielles ou sur le sol ou dans le sous-sol».

La surface totale (augmentée de la surface correspondant à la partie du bassin naturel dont les écoulements sont interceptés par le projet) est supérieure à 1 ha mais inférieure à 20 ha.

Le projet est localisé entièrement hors site Natura 2000.

I- DESCRIPTION DU PROJET

1. Nature et description du projet

Le projet consiste en la construction d'une serre de 20 724 m² à usage agricole de type multichapelle en verre, sur cinq parcelles agricoles exploitées actuellement pour la production de semences de tournesol en rotation avec de la betterave, de la tomate et du blé. La surface de l'emprise foncière du projet est de 37 240 m². Une parcelle supplémentaire est considérée (n°106), au niveau de la ripisylve du Lez propriété de M. COQ, soit une emprise foncière totale de 63 000 m².

La toiture de la serre sera couverte par des panneaux photovoltaïques sur ses pans sud afin de produire de l'électricité renouvelable.

La serre sera dédiée à la **production de légumes** d'été et d'hiver ainsi qu'au développement de la culture de fruits (fruits rouges et arboriculture) **destinés à la vente directe** (vente à la ferme). Elle permettra de protéger les cultures des maladies et des aléas climatiques, et ainsi de permettre une irrigation maitrisée, tout en assurant une qualité de travail aux employés.

La culture sous serres sera réalisée exclusivement en sol.

Ce projet permet de :

- s'exonérer des mauvaises conditions climatiques (vent, gel, pluie, grêle, ...), réaliser un contrôle climatique à l'intérieur de la serre, et améliorer les conditions de travail ;
- limiter les risques sanitaires et économiser l'eau d'irrigation en privilégiant des systèmes économes (gouttes-à-gouttes, fert-irrigation) et en réutilisant prioritairement les eaux pluviales;
- produire des légumes et des fruits de qualité pour le marché de proximité en allongeant les saisons printanières et estivales.

Une piste compactée non imperméabilisée, destinée au bon déroulement du chantier, à la maintenance des installations et à la circulation des engins agricoles sera construite aux abords de la serre.

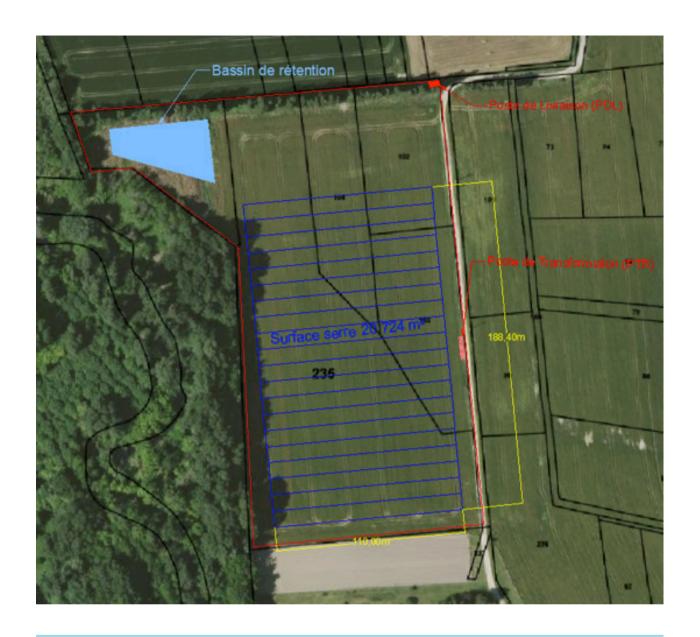


Localisation du projet de serre et bâtiment agricoles PV - Commune de Mondragon (84) Source : Géoportail - REDEN Solar Un bassin de rétention sera également creusé conformément à la réglementation relative à la loi sur l'eau. L'emplacement et les dimensions du bassin ont été déterminés dans le cadre d'une étude de modélisation hydraulique (cf. Annexe 7).

Le projet pérennisera l'activité agricole de M. COQ et de sa fille qui aura en charge l'exploitation de la serre, en permettant de mieux produire à des périodes délicates de l'année pour fournir sur une plus longue période et ainsi fidéliser la clientèle.







Implantation du projet - Mondragon (84) - Source REDEN Solar

2. Localisation du projet par rapport au(x) site(s) Natura 2000 et cartographie

Le projet est situé :

Commune : MONDRAGON
Département : Vaucluse (84)
Au « lieu-dit » : La Tapie

Parcelles cadastrales : Section ZP parcelles 102, 103, 104, 105 et 235. La parcelle 106 est prise en compte pour les calculs hydrauliques, toutefois, l'implantation du projet ne prévoit aucun aménagement sur cette parcelle.

Hors site(s) Natura 2000

Le site Natura 2000 le plus proche est :

⇒ à 400 m à l'Ouest du site : « Rhône aval » n°FR9301590 - ZSC (Directive Habitats) - Dernier arrêté : 27/10/2015

« Site continu comprenant le fleuve et ses annexes fluviales, de Donzère-Mondragon à la Méditerranée (environ 150 kilomètres). Dans sa partie aval, il présente une grande richesse écologique, notamment plusieurs habitats naturels et espèces d'intérêt communautaire. Grâce à la préservation de certains secteurs, de larges portions du fleuve sont exploitées par des espèces remarquables, notamment par le Castor d'Europe et diverses espèces de poissons.

L'axe fluvial assure un rôle fonctionnel important pour la faune et la flore : fonction de corridor (déplacement des espèces tels que les poissons migrateurs), fonction de diversification (mélange d'espèces montagnardes et méditerranéennes) et fonction de refuge (milieux naturels relictuels permettant la survie de nombreuses espèces).

Les berges sont caractérisées par des ripisylves en bon état de conservation, et localement très matures (présence du tilleul). La flore est illustrée par la présence d'espèces tempérées en limite d'aire, d'espèces méditerranéennes et d'espèces naturalisées.

Vulnérabilité :

- le défrichement de la ripisylve,
- l'eutrophisation des lônes
- l'invasion d'espèces d'affinités tropicales : Eichornia crassipes (Jacinthe d'eau), Pistia stratoïtes (Laitue ou salade d'eau), Ludwigia peploïdes (Jussie : dans les eaux) et Amorpha fruticosa (Amorpha faux indigo : au sein des ripisylves) »

Ce site s'étend de l'autre côté du Lez par rapport à la zone-projet.

à 400 m à l'Ouest du site : « Marais de l'Ile Vieille et alentour » n°FR9312006
 - ZPS (Directive Oiseaux) - Dernier arrêté : 04/07/2018

« Le site constitue une zone de confluence entre différents cours d'eau : le Rhône, l'Ardèche, le canal de Donzère-Mondragon et le Lez.

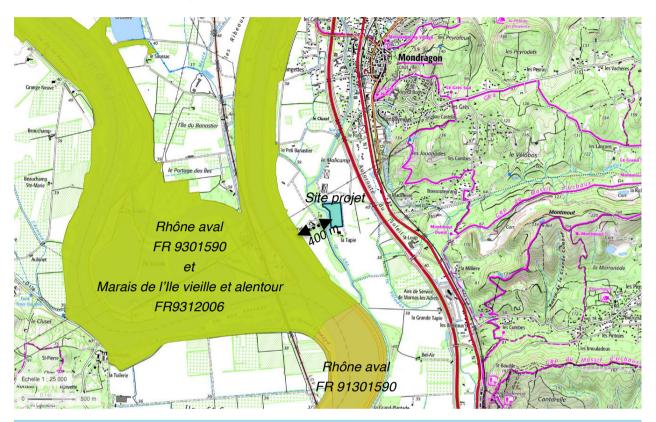
Ce site constitue un carrefour migratoire fréquenté par près de 200 espèces d'oiseaux, dont plus de 30 espèces d'intérêt communautaire. Il accueille notamment plusieurs espèces de forte valeur patrimoniale inféodées aux zones humides (hérons, sternes, Marouette ponctuée). Le canal de Donzère-Mondragon constitue en outre un des principaux quartiers d'hivernage du département du Vaucluse.

Divers types d'habitats naturels sont représentés : eaux courantes, étangs, roselières, forêts de berges, bancs de galets, zones agricoles. Cette mosaïque d'habitats confère au site un caractère attractif pour l'avifaune.

Ce site s'étend de l'autre côté du Lez par rapport à la zone-projet.

Vulnérabilité :

- Ce site est déjà concerné par divers aménagements : lignes électriques, voie ferrée (TGV), routes et autoroute, infrastructures hydro-électriques (barrage, canal), gravière. Certains de ces aménagements ont permis de générer des milieux favorables à l'avifaune (canal, étangs artificiels).
- Marais de l'Ile Vieille : risque d'envasement, risque de prolifération de la Jussie (espèce végétale envahissante), risque de dérangement de certaines espèces paludicoles par pénétration de la phragmitaie durant la période de reproduction »



Localisation des sites Natura 2000 par rapport au site projet - Source : Géoportail

3. Étendue / emprise du projet

Emprises au sol permanente de l'implantation : une serre d'une surface totale de 20 724 m².

□ < 100 m²

 \Box 1 000 à 10 000 m² (1 ha)

□ 100 à 1 000 m²

 r_{χ} > 10 000 m² (> 1 ha)

Longueur max de la serre : 188 m
Largeur max de la serre : 110 m

Hauteur du faitage : 5,30 m

- Aménagement(s) connexes(s): 1 bassin de rétention des eaux pluviales (surface minimale au miroir de 1 230 m² et profondeur d'environ 2 m maximum).
- Emprises en phase chantier: environ 3 ha soit la surface totale de l'unité foncière prévue pour le projet. Le chantier sera strictement circonscrit aux parcelles 102, 103, 104, 105 et 235 du projet section ZP d'une surface totale d'environ 3,7 ha. Les zones périphériques constituées de boisement ne seront pas impactées par le chantier et le projet, notamment la parcelle n°106 constituée de la ripisylve du Lez.

Aménagement(s) connexe(s) :

Pistes compactées non imperméabilisées pour le passage des engins agricoles, conduites enterrées pour l'évacuation des eaux pluviales, pompe d'irrigation et bassin de rétention pour réutilisation des eaux pluviales dans la serre.

4. Durée prévisible et période envisagée des travaux

- Projet : x diurne - nocturne

- Durée: 4 à 6 mois

- Période envisagée pour les travaux :

Les travaux de nivellement et décapage des terres seront très réduits (pentes quasi nulles), et auront lieu en automne/hiver, afin d'éviter les périodes les plus sensibles pour la faune et la flore qui s'étendent de mars à août.

5. Entretien / fonctionnement / rejet

La mise en place de serres verre, génère une imperméabilisation de la surface du sol exclusivement au niveau de la serre, ce qui nécessite la réalisation d'ouvrages de stockage/rétention des eaux pluviales, avec ici un bassin d'une emprise totale au sol de 1 820 m² (cf. Gestion des eaux pluviales en Annexe 7).

Ces eaux de toiture ne sont pas souillées, et leur collecte permet leur réutilisation, en irrigation (goutte-à-goutte et micro-aspersion) pour les productions végétales sous serres.

Les espaces périphériques sont maintenus en cultures de plein champ et donc traités en surface non imperméabilisées, afin d'augmenter la superficie d'infiltration des eaux pluviales.

Il n'y a aucun rejet dans le milieu naturel, en dehors de l'utilisation des eaux pluviales non souillées stockées dans le bassin, en irrigation sous la serre.

La serre, en tant qu'environnement maîtrisé et clos, permet de réduire les maladies liées à l'excès d'humidité, et donc l'usage des produits phyto-sanitaires.

Il s'agit de production de légumes et de fruits en pleine terre, il n'y aura donc pas de rejets liés à l'exploitation sous serre (cas des productions sous serre hors-sol).

6. Budget - Coût approximatif du projet (cocher la case correspondante) :

□ < 5 000 €	□ de 20 000 € à 100 000 €
□ de 5 000 à 20 000 €	∑ > à 100 000 €

2- DÉFINITION ET CARTOGRAPHIE DE LA ZONE D'INFLUENCE DU PROJET

- □ Rejets dans le milieu aquatique
- ☐ Pistes de chantier, circulation
- □ Rupture de corridors écologiques (rupture de continuité écologique pour les espèces)
- ▼ Poussières, vibrations (en phase de chantier)
- □ Pollutions possibles
- □ Perturbation d'une espèce en dehors de la zone d'implantation
- □ Autres incidences :

Ces parcelles à vocation agricole sont actuellement exploitées pour la production de semences de tournesol en rotation avec de la betterave, de la tomate et du blé.

Le nivellement nécessaire pour la réalisation du projet (serre + bassin) sera réduit et effectué en déblais/remblais, aucun retrait ni amené de matériaux ne sera réalisé.

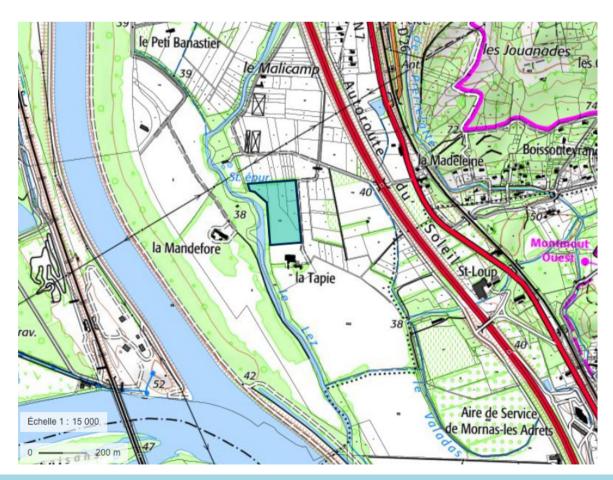
Seule la phase de construction générera du bruit et des poussières pendant la période de nivellement du sol et la création du bassin.

Durant la construction, quelques vibrations causées par les engins de chantier peuvent intervenir.

Une attention toute particulière sera portée sur la sécurité vis-à-vis de la circulation à proximité, ainsi que sur l'utilisation des engins de construction par rapport au risque de pollution vis-à-vis de l'environnement.

En phase d'exploitation, aucune nuisance sonore ne sera émise.

Ni en phase de construction, ni en phase d'exploitation, des nuisances olfactives ne seront émises.



Cartographie de la zone d'influence = parcelles du projet - Mondragon (84)

Le projet ne générera aucune pollution lumineuse, aucun système d'éclairage nocturne artificiel ne sera installé.

L'arrosage des cultures sous serre en phase d'exploitation sera réalisé exclusivement à partir des eaux pluviales récupérées et stockées dans le bassin de rétention des eaux pluviales.

La production maraîchère en sol sous serre n'entraîne aucune production d'effluents ou de déchets.

3- ÉTAT DES LIEUX DE LA ZONE DU PROJET ET DES ESPACES EN PÉRIPHÉRIE

PROTECTIONS: AUCUNE (cf. ci-avant)

USAGES: x Agriculture

x Non naturelle : Parcelles agricoles actuellement exploitées pour la production maraîchère de plein champ et de semences de tournesol. Les zones alentours du projet sont exploitées : cultures céréalières (maïs et blé), vergers et pépinières.

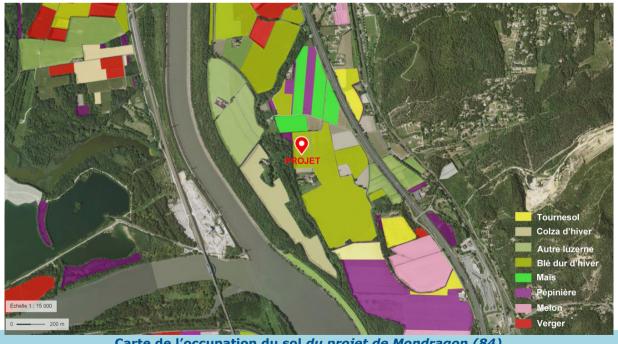
PAYSAGE: La zone de projet se situe au milieu d'une bande étroite à vocation agricole, encadrée par deux infrastructures linéaires importantes qui structurent le paysage :

- l'autoroute A7 à l'Est, longeant le pied du massif d'Uchaux,
- le canal de Donzère-Mondragon à l'Ouest, bordé d'une épaisse bande boisée.

La zone de projet se trouve en dehors de tout site inscrit ou classé et de tout périmètre de protection d'un monument historique. Toutefois, la cité de Mornas constitue un point d'appel visuel.

La faible fréquentation des abords de la serre, son esthétique visuelle, et sa vocation agricole dans une zone de cultures, justifient le projet et favorise son acceptabilité dans le paysage local.

Dans le contexte agricole de la plaine, l'impact paysager de la future serre agricole en verre sera très faible sur le paysage lointain et nul sur le paysage local (cf. Annexe 9 - Notice paysagère).



Carte de l'occupation du sol du projet de Mondragon (84) Recensement parcellaire Graphique 2017 - Notice Paysagère - Source Géoportail

TABLEAU DES HABITATS D'INTERET COMMUNAUTAIRE :

Ce tableau concerne les habitats d'intérêt communautaire qui sont mentionnés dans le Formulaire Standard de Données (FSD) qui est le document de référence de chaque site.

Projet situé hors site Natura 2000 ; aucun habitat d'intérêt communautaire présent sur la zone du projet.

NOM et CODE des Habitats listés sur le FSD	Cochez si le projet a une incidence sur l'habitat	Commentaires
ABSENT		

TABLEAU DES ESPECES FAUNE, FLORE D'INTERET COMMUNAUTAIRE :

Ce tableau concerne les espèces d'intérêt communautaire qui sont mentionnées dans le le Formulaire Standard de Données (FSD).

Projet situé hors site Natura 2000 ; aucune espèce d'intérêt communautaire présente sur la zone du projet.

Groupes d'espèces	NOM et CODE des espèces listées sur le FSD	Cocher si le projet a une incidence sur l'espèce ou sur son milieu	Autres informations (préciser éventuellement le nombre d'individus)
Plantes	ABSENT		
Oiseaux	ABSENT		
Mammifères	ABSENT		
Amphibiens	ABSENT		
Reptiles	ABSENT		
Insectes	ABSENT		
Poissons	ABSENT		
Crustacés	ABSENT		

TABLEAU DES MILIEUX NATURELS :

Ce tableau fait référence à des types d'occupation du sol.

type de MILIEUX naturels		Cocher si présent	Commentaires
	pelouse		
	pelouse semi-boisée		
Milieux ouverts ou semi-ouverts	lande		
	garrigue / maquis		
	autre : friche / jachère		
	forêt de résineux		
	forêt de feuillus		
Milieux forestiers	forêt mixte		
	plantation		
	autre :		
	falaise		
	affleurement rocheux		
Milieux rocheux	éboulis		
	blocs		
	autre :		
	cours d'eau		
	fossé		
	étang		
	mare		
Zones humides	prairie humide		
	roselière		
	tourbière		
	gravière		
	autre :		
	lagunes		
	plages et bancs de sables		
Milieux littoraux et	herbiers		
marins	falaises et récifs		
	grottes		
	autre :		
Autre type de milieu	Autres terres (incluant les Zones urbanisées et industrielles, Routes, Décharges, Mines) selon le Formulaire Standard de Données	×	Parcelles agricoles, cultures maraîchères de plein champs, semences de tournesol et blé en r0tation.

CARACTÉRISTIQUES DE LA ZONE-PROJET

En fonction des <u>espèces ayant justifié la désignation des sites Natura 2000 voisins</u>, les principales questions posées sont les suivantes :

Chauve-souris ou oiseaux

- le projet occasionne-t-il une coupure ou une discontinuité dans une trame boisée, une ripisylve ? porte-t-il atteinte à des haies ou alignements d'arbres ?

NON : parcelles agricoles exclusivement, sans haies ni fossés à supprimer. La ripisylve bordant le projet sera strictement préservée.

y a-t-il suppression de vieux arbres ou arbres à cavités ? (si oui joindre photos)

NON : parcelles agricoles exclusivement, sans haies, arbres, ni fossés à supprimer, aucun arbre de la ripisylve ne sera impacté.

- l'emprise du projet est elle en partie en bordure de milieux aquatiques ?

NON : parcelles agricoles exclusivement, sans haies ni fossés à supprimer, Aucun arbre de la ripisylve ne sera impacté.

- des gîtes à chauve-souris sont-ils présents (arbres, fissures de parois rocheuses et bâtiments inclus) ?

NON : parcelles agricoles exclusivement, sans haies, sans cavités rocheuses, sans bâtiments, sans arbres à supprimer.

- quelles espèces d'oiseaux utilisent ou fréquentent le site ?

Les espèces potentiellement présentes sur le site du projet font partie d'un cortège typique et commun des milieux ouverts anthropisés : le Chardonneret élégant (Carduelis carduelis), le Moineau domestique (Passer domesticus), la Bergeronette grise (Motacilla alba), l'Etourneau sansonnet (Sturnus vulgaris) et le Rougequeue noir (Phoenicurus ochruros).

Dans les milieux en périphérie (haies, broussailles) on peut observer les Mésanges charbonnières et bleues (Parus major et caeruleus), le Rouge-gorge familier (Erithacus rubecula), le Merle noir (Turdus merula)

- y a-t-il des espèces d'oiseaux qui s'y reproduisent ?

POTENTIELLEMENT : parcelles agricoles exclusivement, sans haies ni fossés à supprimer

Insectes (à proximité immédiate des sites Natura 2000)

y a-t-il suppression de vieux arbres, arbres morts ou arbres à cavités ? (si oui joindre photos)

NON : parcelles agricoles exclusivement, sans haies, arbres ni fossés à supprimer, aucun arbre de la ripisylve ne sera impacté.

Le projet comporte-t-il des éclairages nocturnes ?

NON : culture sous serre (en sol) sans éclairage de croissance, donc pas d'émissions lumineuses.

Y a-t-il sur la zone du projet des fossés, canaux, roubines, cours d'eau ou tout autre milieu aquatique (y.c. temporaire) ou humide ? Si oui, les faire apparaître sur le plan fourni et préciser la nature de la végétation associée, le cas échéant et préciser si le projet modifie ces milieux d'une quelconque façon

Il n'y a aucun fossé, cours d'eau ou autre milieu humide sur l'emprise des parcelles du projet (cf. photo aérienne ci-après).



Réseau hydrographique autour de la zone projet - Mondragon (84) - Source : Géoportail

Essences concernées si des arbres sont supprimés (préciser pour chaque espèce le nombre d'arbre concernés ou la surface concernée, ainsi que les plus gros diamètres relevés)

Sans objet : aucun arbre supprimé, parcelles agricoles en exploitation.

- les parcelles concernées par le projet sont en exploitation agricole depuis de nombreuses années (céréales en rotation avec du maraîchage d eplein champ) et entourées de zones cultivées avec des céréales principalement, des vignes, des vergers;
- → aucune espèce ni milieu naturel patrimonial n'est présent sur la zone-projet ou à proximité. La totalité des boisements constituant la ripisylve du Lez, situés le long des parcelles à l'Ouest, seraconservée.

La zone-projet en exploitation agricole ne présente pas de sensibilité vis à vis des milieux naturels environnants.



Perspective de la zone de projet depuis l'angle Sud-Est des parcelles, on aperçoit à l'arrière plan la ripisylve du Lez - Biogram 2018

4- INCIDENCES DU PROJET ET CONCLUSION

Les sites NATURA 2000 les plus proches de la zone-projet sont situés à environ 400 m à l'Ouest, de l'autre côté du Lez et de sa ripisylve, et constitués par la ZSC « Rhône aval », son hydrosystème et ses annexes hydrauliques, ainsi que la ZPS « Marais de l'Île Vieille et alentour ».

Les parcelles agricoles de la zone-projet situées dans la plaine alluviale du Rhône, ne sont pas concernées par les habitats recensés dans ces milieux.

Destruction ou détérioration d'habitat (= milieu naturel) ou habitat d'espèce (type d'habitat et surface) : Sans objet

Destruction ou perturbation d'espèces : Sans objet

Perturbations possibles des espèces dans leurs fonctions vitales (reproduction, repos, alimentation...) :

La majorité des espèces concernées par le site Natura 2000 sont inféodées aux milieux aquatiques et humides, il s'agit pour la plupart d'oiseaux limicoles. Ainsi, le projet n'aura aucune incidence sur les fonctions vitales des espèces d'intérêt communautaire recensées dans la ZPS.

En conclusion, le projet est-il susceptible d'avoir une incidence ?

x NON : le projet envisagé n'est pas susceptible d'avoir des incidences sur les objectifs de conservation des sites Natura 2000 voisins pour la (les) raison(s) suivantes :

- la zone projet est implantée à plus de 400 m des sites Natura 2000 les plus proches sans lien avec les habitats ou les espèces d'intérêt communautaire qui y sont recensés;
- le terrain, actuellement cultivé, ne présente pas d'intérêt écologique patrimonial ; il n'y a pas d'enjeux de conservation de la flore et pas de corridor de déplacement pour la faune et l'avifaune, ni pour la reproduction :
- l'aménagement projeté (serre verre agricole) ne soustrait pas d'espace ni d'habitat d'espèce visés par la protection du site Natura 2000.

le 4 février 2019

La zone-projet correspond à des parcelles agricoles s'inscrivant dans un environnement dominé par l'agriculture, notamment les cultures céréalières, le maraîchage de plein champ, les vignes, et les vergers, elle ne présente donc pas de sensibilité vis à vis des milieux naturels environnants. La ripisylve du Lez bordant les parcelles du projet à l'Ouest ne sera pas impactée.